

ZFE : une réponse pertinente ?

Category: Arguments et analyses
écrit par jmfouquer | 26 juin 2023

Les ZFE sont-elles une réponse pertinente contre la pollution ?

Une zone à faibles émissions (ZFE) est une zone urbaine dont l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants. Les ZFE ont été créées pour lutter contre la pollution de l'air dans les grandes agglomérations, elles y limitent l'accès à certaines zones pour les véhicules les plus émetteurs de particules fines (véhicules anciens, diesel...).

Par : [Anne-Rose Le Van](#)

En France, l'accès à ces zones est déterminé par les certificats qualité de l'air, plus connus sous le nom de vignette « Crit'Air », y compris pour les véhicules étrangers. Ce dispositif a été institué dans le cadre de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et figure dans le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM). Une loi d'août 2021 rend la mise en place des ZFE obligatoire dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants avant le 31 décembre 2024. Les ZFE concerneront de ce fait les 45 agglomérations les plus peuplées de France métropolitaine.

L'objectif affiché est de diminuer la pollution routière de l'air et en particulier les taux de particules en suspension, d'oxydes d'azote (NO₂) et indirectement d'ozone (O₃). La contribution des véhicules au réchauffement climatique n'est pas prise en compte.

Au fur et à mesure que les gens réalisent ce que cela signifie

concrètement et les implications que cela a pour les ménages les plus pauvres, les oppositions se développent. C'est donc un débat important à avoir.

Notre camarade **Anne Rose Le Van** – qui est urbaniste – a écrit un long article sur les enjeux des ZFE, il y a quelques mois. En voici l'introduction :

Depuis le 1^{er} janvier, les véhicules Crit'Air 4 ou 5 sont interdits dans une dizaine de ZFE. Les Zones à faibles émissions ont été créées pour lutter contre la pollution de l'air dans les grandes agglomérations, elles limitent l'accès de zones de celles-ci aux véhicules les plus émetteurs de particules fines (véhicules anciens, diesel...).

Toutes les villes de ces agglomérations ne sont pas concernées, ni tous les itinéraires (certaines traversées restent autorisées ainsi que l'accès aux parkings relais transports en commun ou covoiturage), certaines ZFE ont des horaires, d'autres sont liées à des pics de pollution : c'est un dispositif complexe.

Le fait qu'il faille se connecter et payer sur internet pour commander la vignette Crit'Air est pour beaucoup une démarche très compliquée quand les statistiques évaluent que près de 20 % des Français·es souffrent d'illectronisme. Des équipements publics comme les mairies annexes peuvent être mobilisés. Certaines métropoles, par exemple Grenoble, ont organisé des réunions de concertation dans les villes et villages concernées pour pouvoir échanger avec les habitant·es. Mais, d'autres, par exemple Montpellier, n'ont rien organisé, pas même la pose de panneaux indicateurs.

On peut comprendre la réticence des pouvoirs publics locaux à participer à une opération qui leur a été imposée sans leur demander leur avis par le

gouvernement Macron. En effet, ces ZFE ont été créées par la Loi d'orientation pour les mobilités de 2019 pour les 11 agglomérations dont la pollution de l'air dépasse les taux recommandés et seront étendues à routes les agglomérations de plus de 150 000 habitant.e.s à partir de 2025 par la Loi Climat et Résilience de 2021.

En 2025, les 45 agglomérations les plus peuplées de France auront une ZFE, cela signifie qu'environ 50% de la population française sera concerné soit en habitant une ZFE, soit en y travaillant, soit en s'y déplaçant régulièrement.

L'objectif des ZFE est de lutter contre la pollution de l'air, responsable de 100 000 décès prématurés par an en France. À titre de comparaison, le Covid-19 a été responsable de 69 000 décès en 2020. Et, même si les causes peuvent se cumuler, notamment pour les formes graves de Covid qui touchent majoritairement des personnes déjà fragilisées. Il est donc essentiel de lutter contre les pollutions de l'air, qui se concentrent essentiellement dans les grandes agglomérations.

[...]

Pour lire la suite : « [Les ZFE sont-elles une réponse pertinente contre la pollution ?](#) »